

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



La Colonisation française aux Antilles à la fin du 17^e siècle, d'après les « *Voyages aux Isles d'Amérique* » du Père Labat Deuxième partie

Jacques Adélaïde

Number 3-4, 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1044209ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1044209ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Adélaïde, J. (1965). La Colonisation française aux Antilles à la fin du 17^e siècle, d'après les « *Voyages aux Isles d'Amérique* » du Père Labat : deuxième partie. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (3-4), 22–28. <https://doi.org/10.7202/1044209ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1965

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LA COLONISATION FRANÇAISE AUX ANTILLES A LA FIN DU 17^e SIÈCLE, D'APRÈS LES « VOYAGES AUX ISLES D'AMÉRIQUE » DU PÈRE LABAT

Deuxième partie :

LES BLANCS AUX ANTILLES A LA FIN DU 17^e SIÈCLE (1)

... L'attitude des Caraïbes de Saint-Vincent faisant appel tour à tour aux Noirs et aux Blancs, mais hésitant à prendre parti entre les Blancs et les fugitifs noirs de crainte de se donner des maîtres, révèle une certaine conscience de leur faiblesse. Ils ne sont plus qu'une force d'appoint dans les conflits des deux éléments qui jouent, déjà, un rôle déterminant dans le peuplement et la mise en valeur des Antilles : les colonisateurs blancs et les esclaves noirs.

D'après Revert (2), Richelieu et les premiers seigneurs de la Martinique auraient voulu y favoriser une colonisation analogue à celle du Canada : implantation de paysans auxquels on concédait de façon libérale, « sans trop de formalité », des terres. Cette forme de colonisation répondait d'ailleurs aux perspectives de l'établissement des Français dans la région des Antilles (les Isles intéressent surtout pour leur situation à proximité des colonies espagnoles) et à leurs possibilités immédiates. Quoi qu'il en soit, on trouve encore des paysans colons à l'époque du Père Labat. Celui-ci en 1696, de passage en Guadeloupe se rend au quartier de l'anse Ferry (au nord-ouest de la Guadeloupe proprement dite). Il constate que les habitants du quartier « n'ont pas de sucreries » et qu'ils se livrent à la culture des plantes vivrières, du coton et à l'élevage des bestiaux et des volailles, articles que l'on vient acheter

(1) La première partie de cette étude est parue dans le n° 1 du *Bulletin*, p. 12-17 (1^{er} semestre de 1964).

(2) *La Martinique*, p. 258.

même de la Martinique, car ce sont choses qui sont toujours recherchées et bien vendues. Déjà les conséquences d'une économie coloniale, orientée vers les cultures d'exportation, se font sentir à la Martinique. Mais les principaux clients des « habitants » de l'anse Ferry sont sans doute les flibustiers qui « viennent s'y pourvoir en farine de manioc, de pois, de patates et d'ignames, qu'ils paient argent comptant et bien ». Il est à peine besoin de dire que cet argent provient des prises faites par les flibustiers sur les Espagnols ou les Anglais. La relation flibustier colon-paysan est caractéristique des premiers temps de la colonisation. Certes, les petits colons pratiquent aussi des cultures de tabac et de coton, mais ces cultures ne constituent qu'un des éléments de leurs ressources, diversifiées, et auxquelles il faut ajouter la pêche et la chasse.

La situation de ces petits colons, pourvus de clients de choix, en l'espèce les flibustiers, qui paient en espèces sonnantes et trébuchantes (rappelons que la monnaie est assez rare dans les îles), est loin d'être médiocre. Mais leur train de vie est modeste et cette modestie peut aller jusqu'à une certaine négligence dans l'apparence. Le Père Labat décrit l'un d'entre eux, un certain Lietard chaussé des « bas et souliers qu'il avait apportés du ventre de sa mère », vêtu d'une chemise et d'un caleçon « d'une bonne toile de ménage », armé d'une vieille épée.

Les colons de l'anse Ferry disposent-ils d'esclaves ? Il est possible (mais le Père ne nous renseigne pas à ce sujet) qu'ils disposent de quelques esclaves. On ne saurait tirer de conclusion quant à l'attitude de ces colons à l'égard des Nègres, du fait que Lietard ait épousé une Nègresse.

C'est un des deux cas que le Père Labat connaisse de Blancs qui se soient mariés à des Nègres. Ce mariage, si inhabituel dans la société coloniale, semble avoir été réussi et le P. Labat est surpris de l'esprit et de la politesse de Mme Lietard qui a donné « de beaux petits mûlatres » à son mari.

Les premiers colons utilisèrent plus que les esclaves, encore peu nombreux, les « engagés », travailleurs blancs qui, par suite d'une situation extrêmement misérable, acceptaient d'aliéner leur liberté (1) pour trois ans en échange du paiement par leurs employeurs de leurs frais de passage. La condition des engagés, écrit le Père Labat, est « un esclavage fort rude et fort pénible qui ne dure que trois ans ». A la fin du dix-septième siècle, malgré le développement de l'esclavage, on continue d'envoyer des engagés aux îles et le P. Labat voyage avec l'un d'entre eux, un certain Guillaume, qui semble s'être fait des illusions sur sa condition. Il est vrai que rien n'empêche un engagé libéré de s'établir à son compte. En Guadeloupe, le quartier du « Fonds des habitants » est peuplé d'ex-engagés, qui étaient au service de la première compagnie de colonisation. Ils se sont retirés dans ce quartier « pour n'être plus confondus avec les serviteurs et engagés de la Compagnie ». Les ex-engagés se refusent donc à être les clients de la Compagnie.

Dans les colonies anglaises les engagés sont recrutés parmi les Irlandais, aussi semblent-ils être assez nombreux. Un des éléments de

(1) Pas toujours en pleine connaissance de cause.

la politique de répression poursuivie par les Anglais en Irlande (expédition de Cromwell en 1652), consistait en la déportation d'Irlandais aux Antilles (plus spécialement à la Barbade). Aussi les Irlandais, par suite de leur condition, constituent-ils des éléments douteux, prêts à se rallier aux ennemis des Anglais.

A côté d'éléments stables (ou stabilisés), les colons-paysans, les îles comptent une population d'aventuriers nomades, pittoresques, hauts en couleur, les boucaniers et les fibustiers. Les boucaniers correspondent aux trappeurs du Canada, ce sont en quelque sorte les détachements avancés de la colonisation. Le Père en a rencontré non point en Martinique ou Guadeloupe mais à Saint-Domingue, où il s'est rendu en 1701. Ce sont des groupes de chasseurs, qui échangent les produits de leur chasse (il s'agit surtout de cochons sauvages) contre des munitions en poudre et en plomb, des toiles, des merceries, de l'eau de vie. Parcourant les forêts pour la chasse, ils se retrouvent autour d'un « boucan », camp de repos et lieu où ils font fumer et sécher la viande. Le « boucan » où se rend le Père Labat comporte une case divisée en « pavillons », c'est-à-dire, en compartiments où vivent les boucaniers et une « autre petite case à « boucaner » tout auprès ». Au sens strict, le boucan désigne le gril de bois sur lequel les boucaniers font fumer leur gibier qu'ils ont abattu. Le terme viendrait (avec changement de sens par dérivation) du caraïbe boucaberie ou boucabari, blesser avec une flèche. La technique du boucanage est indigène, les Caraïbes ayant l'habitude de boucaner des membres de leurs ennemis pour les conserver comme trophées de guerre. C'est la chasse qui fournit l'essentiel de la nourriture des boucaniers à base de bananes rôties ou bouillies et de cochon, dont le gras représente le pain.

Si rude que soit la vie des boucaniers, elle exerce un attrait sur les habitants, dont un des plaisirs favoris est d'organiser des parties dans les bois à la mode boucanière, à la façon des « barbecues » des Nord-Américains d'aujourd'hui.

Les fibustiers jouent un rôle important dans la vie des îles. Ce sont en principe des corsaires, non des pirates, mais leurs activités ne s'embarassent guère des distinctions entre état de guerre et état de paix. Tout au plus épargnent-ils à la différence des pirates ou forbans leurs compatriotes. Aux côtés des troupes régulières et des milices de colons, ils participent à la défense des îles : ainsi, en 1703, où ils fournissent six compagnies à la défense de la Guadeloupe. Leur activité n'est nullement considérée comme anormale et bien des habitants, à commencer par le Père Labat, s'y sont livrés. La course est pour les ex-engagés le moyen de se procurer le capital de base indispensables à l'acquisition d'esclaves et à la mise en valeur d'une habitation.

En dépit de l'atmosphère « de cape et d'épée » qui s'attache au terme, la course est une entreprise capitaliste, régie suivant les règles des sociétés par action. Deux cas peuvent se présenter : le navire corsaire appartient à l'équipage ; dans ce cas, il y a partage égal du butin. Toutefois, le capitaine, le quartier-maître, le chirurgien, le pilote, ont, en plus de leur lot, un présent « dont les autres les gratifient, c'est-à-dire, qu'ils ne se l'attribuent pas d'autorité ». L'attribution de ce présent confirme l'égalité du droit des membres de l'équipage. Nul n'a le droit

de s'approprier de son propre chef (ou en plus de son lot — le Père n'est pas très explicite là-dessus —) « la valeur d'un écu », sous peine d'une sévère punition (débarquement dans une île déserte). Au cas où le bâtiment appartient à des armateurs (ils fournissent aussi vivres et munitions), ceux-ci reçoivent un tiers des prises, les deux autres tiers étant partagés entre l'équipage. Le Gouverneur (un amiral), qui a donné une commission, c'est-à-dire des lettres de course, aux flibustiers, reçoit un dixième des prises. Des indemnités sont enfin prévues pour les blessés, les estropiés. La part des morts est remise à leur plus proche camarade (le matelot, sans doute, leur compagnon de combat ou de manœuvre), à leurs héritiers, mais seulement en second lieu (donc la fraternité du combat l'emporte sur les liens familiaux) ou attribuée aux pauvres et à l'église.

Le Père Labat nous donne à entendre, que l'activité des flibustiers est de plus en plus subordonnée aux intérêts des « bourgeois ou armateurs » (1). Avant la paix de Ryswick, la répartition des lots se faisait en nature (en « espèces », nous dit le Père). C'était la prise elle-même qui était partagée. Ce mode de répartition devait poser des problèmes d'écoulement de leur prise aux flibustiers, mais surtout limitait strictement les bénéfices que les armateurs pouvaient retirer de leurs investissements. Dans la dernière décennie du XVII^e siècle, les armateurs font vendre les prises et attribuer ensuite à chaque flibustier l'équivalent monétaire de son lot. C'est ainsi que les choses se passent en 1705 : le flibustier sur lequel s'est embarqué le Père Labat ayant fait la capture de plusieurs navires anglais, les capitaines de ces navires obtiennent de payer rançon de leur cargaison (2) (tout au moins d'une partie, car une autre partie est expédiée à la Martinique) et les membres de l'équipage reçoivent leur quote-part en argent. La transaction se fait à Saint-Thomas, île danoise, donc neutre (3). La rançon d'un navire est payée en partie en lettres de change sur la Martinique, ce qui laisse supposer l'existence de relations commerciales normales entre la Martinique et Saint-Thomas.

Il est évident, que ce procédé défavorisait les simples flibustiers, qui pouvaient recevoir une somme inférieure à la valeur commerciale de leur lot, la différence revenant aux armateurs (au nombre desquels le capitaine), et au quartier-maître, qui représente peut-être l'équipage dans les transactions ou joue le rôle de trésorier. (Il accompagne le capitaine dans ses démarches et est présent lors des transactions). Les flibustiers tendent à devenir de simples matelots salariés, la flibuste est de moins en moins une libre association d'aventuriers égaux en droit, entre lesquels règne une démocratie primitive et rude et beaucoup de flibustiers victimes des « friponneries » des armateurs et des quartiers-maîtres ont déserté la course.

Toutefois, il ne faudrait point exagérer ce déclin de la flibuste. Les guerres franco-anglaises ne cessent de fournir des occasions de gains

(1) Sans doute n'y a-t-il plus de navires possédés par l'équipage.

(2) Des Anglaises de qualité qui se trouvaient sur un navire paient rançon pour leurs esclaves.

(3) Terrain idéal de transaction anglo-française.

fructueux. Les fibustiers qui à l'occasion redeviennent des marchands, ont une autre activité : le commerce interlope (i.e. de contrebande) avec les colonies espagnoles. L' « Aventurière », la « barque » qui ramène le P. Labat de Saint-Domingue (partie française) à la Guadeloupe appartient à des fibustiers qui ont pris soin d'embarquer une cargaison de merceries et de toiles de Bretagne (1) pour trafiquer en passant avec les Espagnols. Pourtant, l'Espagne, suivant les principes de l'Exclusif, interdit rigoureusement aux étrangers le commerce avec ses colonies. Mais la métropole ibérique ne peut fournir à ses colonies les produits manufacturés dont elles ont besoin et la surveillance des côtes de l'Amérique espagnole est très incomplète. L'administration coloniale espagnole, très formaliste, n'en sait pas moins fermer les yeux moyennant une rétribution appropriée. A condition de sauvegarder les apparences, les contrebandiers déterminent le Gouverneur d'un port espagnol « à croire ce qu'on veut qu'il croie par un présent considérable ». Sous prétexte de réparation et de ravitaillement, les navires étrangers sont ainsi autorisés à entrer dans les ports ; ils négocient plus ou moins secrètement leurs marchandises et « dès que le négoce est achevé, la voie d'eau se trouve étanchée ». A côté de cette contrebande quasi officielle, il y a une contrebande plus clandestine qui se fait dans les « extermes », c'est-à-dire, « aux lieux d'embarquement qui sont éloignés des villes ». Le trafic se fait à l'insu des autorités espagnoles, entre négociants et particuliers : c'est la traite à la pique qui n'est point sans risques. En échange de toiles, de chapeaux, de bas et d'autres produits manufacturés, les colons espagnols livrent des matières tinctoriales (indigo, cochenille), de la vanille et, surtout, paient en argent.

Si des fibustiers investissent dans des plantations le capital qu'ils ont pu amasser à la suite de leurs « courses », la plupart s'empresstent de faire la débauche jusqu'à épuisement de leurs gains. Du reste, la coutume veut qu'un vrai flibustier partant en course, n'emporte pas d'argent avec lui. Bravoure, insouciance du lendemain, caractérisent le milieu ; aussi sa piété. Les fibustiers s'acquittent très scrupuleusement des vœux qu'ils ont pu faire, en cours de combat, à la Vierge Marie ; « ils ont — nous dit le Père Labat — un très grand soin de faire part de leur bonnes fortunes aux églises. »

Mais dès l'époque du Père Labat, la catégorie la plus importante (2) des Blancs est celle qui possède des esclaves, car la main-d'œuvre esclave joue un rôle déterminant. Plus on a d'esclaves, plus on est « en état de faire une fortune considérable ». Ceci sous-entend que les îles se livrent de plus en plus à la culture de la canne pour laquelle la main-d'œuvre esclave est indispensable. Tous les habitants ne sont sans doute pas au même degré de richesse, mais déjà certains d'entre eux sont assez riches pour envoyer leurs enfants faire leur éducation en Europe. Une des figures les plus typiques de grand Blanc est celle du sieur Roy qui possède deux habitations au Macouba. C'était un chaussetier ou un tailleur de Bordeaux. Il est venu aux îles comme engagé ; à sa libération, il s'est livré au torquage du tabac et a aussi repris son

(1) Appelées platilles.

(2) Numériquement et socialement.

ancien métier. Mais le point de départ de sa fortune est lié à sa participation à la flibuste. Après quelques voyages en course « il se vit en état d'établir une sucrerie et de faire des établissements ». En 1696, il dispose de dix sucreries et possède plus de 800 nègres. Son fils aîné, qui revient en France (il a voyagé avec le Père Labat) est capitaine de milice et une de ses filles a épousé un capitaine des vaisseaux du roi, donc un noble. Roy est incontestablement un des plus importants personnages de l'île. Nous avons un remarquable exemple d'ascension sociale qui eût été tout à fait inconcevable en Métropole où la hiérarchie sociale était beaucoup plus rigide. Ce qui compte dans la société coloniale, c'est de réussir et M. Roy n'a pas besoin de s'annoblir pour être le premier capitaine de milice de l'île en 1707. La carrière de ce grand Blanc correspond aux différentes étapes de l'évolution économique de la Martinique : s'intéressant au tabac au début de la colonisation, il devient planteur sucrier à la fin du siècle.

En Guadeloupe, la fortune du sieur Houël est moins remarquable, puisque c'est l'héritier de l'ancien seigneur de la Guadeloupe. Il possède toutes les terres situées entre la Rivière Salée et la rivière à Goyaves. Le roi a même érigé ces terres en marquisat « sous le nom de Houëlbourg ». Le frère de Houël, Houël de Varenne, peut équiper deux grandes pirogues avec « plus de trente hommes blancs et noirs qui étaient tous bien armés ». Ce sont évidemment les engagés et les esclaves qui composent cette « suite » seigneuriale. Les étrangers semblent avoir été d'actifs promoteurs des transformations économiques des îles. Un Juif, Benjamin d'Acosta, a planté une des premières cacaoyères des îles à la Martinique et fait bâtir deux sucreries. Il se livrait aussi à un autre commerce avec les Espagnols, les Anglais, les Hollandais. Mais son appartenance religieuse a fourni un prétexte à son élimination économique. La compagnie de 1664 qui craignait de voir son monopole commercial remis en question par les activités de ce Juif, obtint de la cour l'expulsion des Juifs. Le Père Labat qui n'est pas dupe, constate que « ses associés ne firent point de difficultés de le dépouiller ». En fait, la cacaoyère du Juif Benjamin est passée à un juge royal. Ainsi va la concurrence.

Le Père Labat attribue aux Hollandais l'introduction de la culture de la canne et de la fabrication du sucre dans les îles, où ils ont été accueillis après leur expulsion du Brésil par les Portugais (vers 1662). Le Hollandais Van Despigue, que le Père rencontre en Guadeloupe, était catholique « quand il vint du Brésil ». Précaution religieuse peut-être, qui ne serait pas étonnante de la part d'un Hollandais.

Dans cette société blanche les femmes tiennent une place qu'elles n'auraient probablement pas en Europe. La mort de leur époux, tué à la guerre ou des suites d'une épidémie de mal de Siam, les place souvent à la tête d'habitations. C'est ainsi, qu'une vieille Dieppoise, veuve de six ou sept maris, possède à Saint-Domingue « une belle habitation, bien fournie de nègres et de tout ce qui peut faire estimer une personne riche ». Cette opulence valut à notre Dieppoise de subir les avances d'un gentilhomme gascon, qui, de façon assez cavalière, l'obligea à convoler en justes noces.

Les colons blancs proviennent de toutes les régions de France : le Père Labat mentionne des Normands (de Dieppe), des Gascons, un Parisien et appartiennent à divers milieux. Il y a le gentilhomme déclassé, désireux de redorer son blason, l'artisan que ne retient pas un destin médiocre en Métropole et peut-être le colon appartenant à une famille de la bonne bourgeoisie ou de la noblesse de robe : de l'un d'eux le Père Labat nous dit, qu'il avait pour parent un premier ministre.

Jacques ADÉLAÏDE

